



DÉCISION DU MAIRE N°135/2024
Concernant une convention d'occupation à
titre précaire et révocable d'un emplacement
sur un parking privé, sis au n° 1445 boulevard
Lepic.

Le Maire d'Aix-les-Bains

Vu l'article L. 2122.22 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 28 mai 2020, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant les délégations données à Monsieur le Maire et notamment de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant la demande de monsieur Morgan LAURITA, en vue de l'occupation d'un emplacement d'environ 13 m2 sur un parking privé communal afin de permettre le stationnement de son Food truck pour une activité de vente à emporter les mardis (midi et soir),

Considérant que le parking appartient au domaine privé de la commune d'Aix-les-Bains,

Considérant la nécessité de fixer les modalités de l'occupation,

Décide :

Article 1 :

L'occupation du domaine privé communal par le biais de l'installation d'un food-truck est consentie à titre onéreux. Pour l'année 2025 le montant de la redevance pour cette mise à disposition s'élève à 2 314€.

Article 2 :

Le titulaire de l'autorisation d'occupation temporaire est monsieur Morgan LAURITA, domicilié 61 chemin via dessous – 73100 Aix-les-Bains.

Article 3 :

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à cette occupation et entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aix-les-Bains le 16 décembre 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente décision

Le Maire d'Aix-les-Bains,
Renaud BERETTI



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Décision du maire N°135/2024 concernant une convention d'occupation

Objet de l'acte : à titre précaire et révocable d'un emplacement sur un parking privé, sis au 1445 boulevard Lepic.

.....
Date de décision: 16/12/2024

Date de réception de l'accusé 18/12/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEC1352024

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20241216-DEC1352024-AU

.....
Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 3 .6

Domaine et patrimoine
Autres actes de gestion du domaine prive

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : Décision 135.2024_Convention d'occupation emplacement parking privé_1442 Bd Lepic.pdf (99_AU-073-217300086-20241216-DEC1352024-AU-1-1_1.pdf)